



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Présents Monique NEDELLEC, Isabelle BIDEAU, Marc BOIZARD, Yves-Marie DAYOT, Julie HOFER, Anaïs MURLA, Marie-France ROLLAND, Michel CLEACH, Laurent THOMAS

Secrétaire de séance Isabelle BIDEAU

Absents / Excusés Anne-Flore CZERWINSKI, Clément REUNGOAT, Stéphane REMEUR, Emmanuel TOCQUER (procuration à Monique NEDELLEC)

Nombre de membres en exercice : 13
Présents : 9 / Votants : 10

Date de convocation du conseil Municipal : 06/09/2024

Mme le Maire ouvre la séance, en rappelant l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 juin
2. DIA
3. Décision Modificative n°2 budget commune
4. Renouvellement de la convention avec HEOL
5. PACTE FINISTERE 2030 volet 2 pour la construction des 4 logements destinés à des locations pour personnes âgées autonomes
6. Subventions complémentaires
7. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2024

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants)

2. Déclarations d'intention d'aliéner (pour information)

La mairie a reçu deux DIA qui concernaient deux habitations, une située 3 route de Morlaix et une située 20 route de Morlaix. Il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.

3. Décision Modificative n°2 budget commune

La commune a engagé des frais pour la mise en sécurité d'un immeuble situé au 5 rue de la duchesse Anne de Bretagne, appartenant à la SCI la métairie de la porte neuve.

Afin de régler l'expertise de l'immeuble et la pose en urgence d'un filet sur la toiture, puis de recouvrer les frais avancés, il convient d'ouvrir les crédits comme suit :

Sens	Section	Chapitre	Article	Montant
Dépense	Investissement	45	45411 – Opérations pour compte de tiers	- 5000.00 €
Recette	Investissement	45	45412 – Opérations pour compte de tiers	+ 5000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la décision modificative proposée.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 septembre 2024

Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants)

4. Renouvellement de la convention avec HEOL

La convention triennale de conseil en énergie partagée a pris fin en juin 2024.

Cette prestation permet d'avoir un bilan énergétique annuel, et des conseils de spécialistes sur des thèmes donnés (rénovation, remplacement de matériel...)

Le coût est de 1.46 € par habitant en 2024.

Il sera de 1.47 € par habitant en 2025 et 1.49 € en 2026.

Une aide de Morlaix Communauté de 0.60 € par habitant est à déduire.

Les cotisations annuelles seront donc les suivantes :

Année 2024 : 569.32 €

Année 2025 : 575.94 €

Année 2026 : 589.18 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le renouvellement du partenariat avec HEOL pour les trois années à venir.

Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants)

5. PACTE FINISTERE 2030 VOLET 2 – Aide pour la construction des 4 logements pour personnes âgées autonomes

Pour la construction des 4 logements destinés à des locations pour personnes âgées autonomes et dans le cadre du volet 2 du PACTE FINISTERE 2030, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 100.000€ au département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition du Maire.

Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants)

6. Subventions complémentaires

Deux demandes de subventions complémentaires ont été reçues en mairie :

- **Association Queffleuth et Belizal**

Cette association a pour but l'entraide des patients en psychiatrie hospitalisés au Centre Hospitalier de Morlaix. La subvention leur permet d'effectuer des activités tout au long de l'année.

- **Union Nationale des Personnels et des Retraités de la Gendarmerie**

Ils souhaitent remplacer leur drapeau vieux d'une cinquantaine d'années, qui est utilisé lors des cérémonies, et demandent une participation de 20 € aux 60 communes du secteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 50 € à l'association Queffleuth et Belizal et une subvention de 20 € à l'Union Nationale des Personnels et des Retraités de la Gendarmerie.

Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants)

7. Questions et informations diverses

- Un terrain nu va être acheté par la Mairie pour un montant de 1500 €. Il est situé route de Kevennou. Il servira de dépôt ou d'espace de stockage au service technique.



Procès-verbal du Conseil municipal du 12 septembre 2024

- Des devis ont été réalisés par le Syndicat de Voirie de Lanmeur pour la chicane route de la plage, ainsi que pour la réhabilitation de la réserve d'eau située au Corniou. Le coût de celle-ci serait partagé entre les communes de Saint-Jean-du-Doigt et Plouezoch, cela représenterait environ 10 000 € / commune.
- Le débat est relancé concernant l'antenne mobile.

Séance levée à 20h50.

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle BIDEAU

Le Maire,
Monique NEDELLEC

